

INFORMATION REGLEMENTEE

2 juin 2017

Calendrier de paiement du remboursement de prime d'émission

à hauteur de 0,10 euro par action

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mai 2017 a approuvé le remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré d'un montant de 0,10 euro par action existant à la date de détachement du coupon, si celui-ci intervient après la date effective de la scission de l'ensemble des actions de la Société en deux décidée par la même Assemblée. Cette scission a pris effet le 2 juin 2017.

Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la décision de l'assemblée générale aux Annexes du Moniteur belge.

La date de détachement (*ex-date*) est fixée au 1^{er} août 2017.

La date d'enregistrement (*record-date*) est fixée au 2 août 2017.

La date de paiement (*pay-date*) est fixée au 3 août 2017.

Le paiement s'effectuera auprès de BNP Paribas Fortis.

À propos d'Econocom

Econocom conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises. Avec 10 000 collaborateurs dans 19 pays, et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, Econocom dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la réussite des grands projets digitaux : conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets. Econocom a adopté le statut de Société Européenne. Cotée sur Euronext à Bruxelles depuis 1986, l'action Econocom Group fait partie des indices Bel Mid et Family Business.

Pour plus d'informations : www.econocom.com

Suivez-nous sur Twitter : http://twitter.com/econocom_fr

Contact relations investisseurs et relations actionnaires : galliane.touze@econocom.com